

TRANSPORT MARITIME : Corsica Linea et La Méridionale qualifiées pour négocier la DSP

Selon Le Marin, la Commission d'appel d'offres de l'Office des transports de la Corse a décidé le 12 février d'ouvrir des négociations utiles pour l'obtention de la délégation de service public (DSP) maritime qui concerne la desserte entre Marseille et la Corse, avec la compagnie maritime [CORSICA LINEA](#) sur les cinq lignes (Ajaccio, Bastia, Ile-Rousse, Porto-Vecchio et Propriano) et avec son concurrent [LA MERIDIONALE](#) seulement sur Bastia, Ile-Rousse et Porto-Vecchio. Le résultat sera ensuite soumis à l'Assemblée de Corse pour un démarrage effectif du service le 1er octobre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.